



AFFICHAGE CLIENTS

Mes obligations d'affichages en ferme pédagogique et de découverte



LES PRESTATIONS ET LEUR PRIX

✓ J'AFFICHE

- dans le lieu d'accueil de ma clientèle :

- la liste des prestations proposées,
- les prix des prestations proposées.

- sur un document unique :

- toutes les prestations payantes,
- le prix de toutes ces prestations.

- je suis concerné quelles que soient les formes de vente : à la ferme, par internet,...

- **les prix doivent être lisibles** de l'endroit où la clientèle est habituellement reçue, mais aussi **exposés à la vue du public**.

LES JOURS ET HORAIRES DE VISITES

✓ J'AFFICHE

- **les heures et jours de visites** de ma ferme pédagogique et ferme de découverte : de manière lisible et visible.

EN PRÉSENCE D'UNE AIRE DE JEUX SUR LE LIEU DE LA FERME PÉDAGOGIQUE

Qu'est-ce qu'une aire de jeux ? Toute zone spécialement aménagée et équipée pour être utilisée de façon collective, par des enfants à des fins de jeux.

✓ J'AFFICHE

- à l'entrée de l'aire de jeux :

- les noms et adresse du gestionnaire ou de l'exploitant,
- un panneau interdiction de fumer (les aires de jeux sont toutes des espaces non-fumeur).



- sur ou à proximité de chaque équipement :

- la tranche d'âge à laquelle chaque jeu est destiné,
- les mentions d'avertissement relatives aux risques liés à l'utilisation (les pictogrammes sont acceptés).

